
DÉCISION

CG 2021/3/10

BOUCLEMENT FINAL 2020

I/ EXPOSÉ DES MOTIFS

1. Contexte

Lors de sa séance du 18 mars 2021, le Comité gouvernemental a pris connaissance des éléments du bouclement provisoire et des informations connues à cette date pour annoncer le bouclement définitif. La présente décision du Comité gouvernemental vise à adopter les comptes annuels 2020 de la HES-SO, selon les modalités prescrites dans l'art. 19 al. 2 de la Convention intercantonale sur la HES-SO.

Le bouclement final 2020 respecte les éléments arrêtés par le Comité gouvernemental dans sa décision CG 2019/2/7 relative au budget 2020, notamment celles qui définissent le financement de la formation de base et des infrastructures.

2. Proposition

Le bouclement final 2020 tient compte des éléments mentionnés ci-après :

Effectifs étudiants

Les effectifs sont globalement en augmentation de 360 EPT par rapport à 2019 mais inférieurs aux prévisions budgétaires de 157 EPT.

L'actualisation des effectifs modifie légèrement la clé de répartition du bien public.

Subventions de la HES-SO accordées aux hautes écoles

Les subventions accordées par la HES-SO pour la formation de base et pour les infrastructures restent conformes aux enveloppes prévues au budget 2020 pour toutes les filières à l'exception d'un financement supplémentaire de CHF 368'015.- accordé à la nouvelle filière BSc en ISC.

Après intégration des nouvelles filières et évolution de l'ensemble des filières arrivées à complétude, l'enveloppe nette totale atteint le montant de CHF 480'546'265.- en 2020 contre CHF 476'382'613.- en 2019 soit en augmentation de CHF 4'163'652.- (+0.87%).

Contributions fédérales

Le décompte des contributions fédérales a été arrêté en novembre 2020. La HES-SO se voit créditer d'une subvention à hauteur de CHF 167'495'974.-, en augmentation de CHF 2'495'974.- par rapport au budget 2020. Il est à noter que la performance de la HES-SO est légèrement inférieure à celle de l'année dernière.

Le surplus se répartit de la manière suivante :

- CHF 2'006'592.- pour la formation (+1.38%)
- CHF 489'382.- pour la recherche (+2.44%)

Facturation AHES

La facturation définitive des indemnités versées par les cantons suisses hors HES-SO pour les étudiants inscrits à la HES-SO a finalement été impactée à moindre mesure par la suppression des ECTS complémentaires. La réforme entraine en vigueur à compter du 15 octobre 2020 et l'élément majeur susceptible d'influencer la facturation était la date de diplomation des étudiants.

Cependant, la grande majorité des étudiants ayant été diplômés avant le 15 octobre 2020, les ECTS complémentaires de l'ancien système sont restés facturables pour ceux-ci.

D'autre part, la facturation AHES 2020 a également été influencée par l'augmentation du nombre d'étudiants à l'EHL.

La facturation AHES au bouclage final 2020 s'élève à hauteur de CHF 11'363'847.- pour un budget de CHF 11'043'009.-, soit une hausse de CHF 320'838.-.

Fonds de formation pratique

Le montant alloué à la formation pratique a été actualisé à la suite de la mise à jour des effectifs ainsi qu'à la correction des différents coûts et s'élève à CHF 17'781'219.-, soit une augmentation de CHF 240'844.- par rapport au budget 2020.

La hausse des coûts est liée principalement à la baisse du nombre de jours de stages non indemnisés dans le domaine de la santé et à la hausse du nombre de jours de stages dans le domaine du travail social.

Fonds de compensation

Conformément à la décision CG 2017/2/6, le fonds de compensation pour le soutien à l'enseignement devrait être alimenté à hauteur de CHF 2'006'592.- avec le surplus de financement fédéral pour la formation. Cependant, le Comité directeur a émis l'hypothèse, compte tenu de la situation COVID, que tout ou partie de ce surplus puisse alimenter le fonds d'aide aux étudiant-e-s mis en place au printemps dernier. Il a de ce fait été proposé, lors du bouclage provisoire, d'attendre le bouclage définitif pour déterminer de cette attribution sur la base des informations les plus actuelles des besoins des étudiant-e-s.

Pour tenir compte des besoins des étudiant-e-s annoncés à la fin du mois de mars 2021 par les hautes écoles, il est proposé d'alimenter le fonds de compensation par une partie du surplus du financement fédéral pour l'enseignement, soit un montant à hauteur de CHF 1'713'977.-.

Le fonds de compensation est également prélevé du montant prévu pour le financement des nouvelles filières (CHF 4'887'096.-) et tient compte de la déduction de la part financée par la contribution cantonale (CHF 2'443'720.-).

Fonds d'aide d'urgence

Compte tenu de la situation actuelle due au COVID 19 et pour pouvoir répondre aux besoins d'aide des étudiant-e-s annoncés par les hautes écoles, évalués à CHF 696'000.- jusqu'au 30 juin 2021, il est proposé d'alimenter le fonds d'aide d'urgence, dont le solde s'élève au bouclage final 2020 à CHF 268'514.-, de la différence constatée, soit CHF 427'486.-.

Cette alimentation se constitue d'une part, par un prélèvement sur le surplus du financement fédéral pour la formation (CHF 292'615.-) et d'autre part, par l'utilisation de l'excédent de la contribution cantonale entre le budget 2020 et le bouclage final 2020 (CHF 134'871.-).

Contribution cantonale

La contribution cantonale de l'exercice 2020 s'élève à CHF 379'905'442.- et correspond au budget 2020.

II/ CONSÉQUENCES

Les conséquences financières du bouclage final 2020 sont indiquées dans les tableaux ci-après.

Tableau 1 - Contributions cantonales [CHF, décompte des étudiants en EPT]

Cantons	C 19	B 20	BP 20	C 20
FR	50'205'761	50'413'853	50'506'440	50'509'420
GE	104'590'421	105'050'916	105'554'643	105'569'086
ARC	50'367'525	50'602'559	50'067'136	50'079'192
VD	125'709'821	125'810'467	125'980'593	125'954'450
VS	48'009'241	48'027'646	47'796'630	47'793'294
Total	378'882'769	379'905'442	379'905'442	379'905'442

Tableau 2 – Subventions accordées aux hautes écoles par la HES-SO

Hautes écoles	C19	B20	BP20	C20
HES-SO Fribourg	61'054'489	61'189'360	61'260'250	61'260'250
HES-SO Genève	140'703'222	142'026'228	142'087'822	142'087'822
HE-Arc	41'472'413	41'752'852	41'884'299	41'884'299
Hautes écoles vaudoises	128'500'272	129'427'808	129'531'893	129'531'893
HES-SO Valais Wallis	53'911'367	54'126'502	54'126'502	54'126'502
HES-SO Master	19'203'061	20'025'228	20'025'228	20'025'228
Ecoles conventionnées	31'537'789	31'630'271	31'630'271	31'630'271
Total	476'382'613	480'178'250	480'546'265	480'546'265

Tableau 3 – Impacts financiers nets [CHF]

Cantons	C19	B20	BP20	C20
FR	10'848'728	10'775'506	10'753'810	10'750'830
GE	36'112'801	36'975'312	36'533'179	36'518'736
ARC	-8'895'112	-8'849'707	-8'182'837	-8'194'893
VD	2'790'451	3'617'341	3'551'300	3'577'443
VS	5'902'126	6'098'856	6'329'872	6'333'209

III/ CONSULTATION

1. Services et organes consultés : -

2. Comité directeur ☒ préavis positif ☐ préavis négatif ☐ pas de préavis requis

3. Conseil de concertation ☐ préavis positif ☐ préavis négatif ☒ pas de préavis requis

IV/ DÉCISION

1. Le Comité gouvernemental adopte le boucllement final 2020 de la HES-SO.
2. Il valide en particulier l'alimentation du fonds de compensation pour le soutien à l'enseignement d'un montant de CHF 1'713'977.-.
3. Il valide l'alimentation du Fonds d'aide d'urgence pour CHF 427'486.-.
4. Il prend connaissance du rapport de l'auditeur.
5. La présente décision entre en vigueur avec effet immédiat.

La présente décision a été adoptée par le Comité gouvernemental lors de sa séance du 24 juin 2021. Elle est publiée sur le site intranet de la HES-SO avec ses annexes.

Annexes :

- Reporting C2020
- Note de synthèse C2020

Documents de référence : ▪ Budget 2020